

RADIO BAR

Après la période de frai de notre poisson favori, voilà enfin la reprise! Côté « bonnes nouvelles », sachez que le bar a fait son arrivée aux abords des îles du sud de la Bretagne dès les premiers jours d'avril, ce qui laisse espérer une meilleure saison qu'en 2010... Et côté sécurité, sachez également qu'on n'a plus besoin de passer le certificat de radiotéléphonie restreinte (CRR) pour utiliser une VHF à bord: le permis côtier, dans lequel ont été rajoutées des questions relatives à la radio, suffit désormais. Une mesure demandée depuis une dizaine d'années par les pêcheurs plaisanciers.

Côté « incertitudes », on trouve toujours la mise en application de la charte de bonne conduite acceptée l'an passé par les fédérations des pêcheurs en mer et des chasseurs sous-marins. Va-t-on pouvoir se déclarer cette année pour pêcher dans la légalité comme le veut cette charte? Si un système de déclaration par internet est bien envisagé, le président de la Fédération nationale des pêcheurs plaisanciers et sportifs de France (FNPPSF), Jean Kiffer, ayant tenu congrès début avril, ne croit pas pour sa part qu'il pourra être opérationnel d'ici l'été. Dommage.

Il est en revanche envisageable, toujours selon lui, que l'on doive rapidement marquer les poissons et autres crustacés que l'on garde dès qu'il s'agit d'espèces commercialement intéressantes: bar évidemment, mais aussi, daurades, soles, lieus, morues, turbots, homards... Rappelons qu'il s'agit là de lutter contre la revente illégale, en particulier aux restaurateurs.

Enfin, côté « exploitation de la ressource », les pêcheurs professionnels ont inventé un nouveau concept: le retrait-report. C'est-à-dire que le bar qui est pêché à foison quand il est rassemblé sur ces sites de frai, bien au-delà du quota légal, sera retiré du marché non pas pour être transformé en farine mais... pour être congelé et revendu plus tard en saison... Comme quoi rien ne vaut décidément un bar pêché par soi-même!

Vincent RONDREUX